



Commune de Mijoux

Rue Dame Pernette

01410 Mijoux

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 génèrent la réforme de la publicité des actes. Ainsi, depuis le 01 juillet 2022, le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé. Il est remplacé par la publication d'une liste de délibérations publiée dans les huit jours suivant le conseil et examinées en séance. Le procès-verbal subsiste mais ne sera publié (par affichage et dépôt sur le site internet de la commune) qu'après approbation lors de la réunion du Conseil Municipal suivant. Ainsi, le procès-verbal de la séance du 09.03.2026 ne sera publié qu'après la réunion du prochain CM

LISTE DES DELIBERATIONS DU CM du 09.03.2026 – VISA&CONTROLE DE LEGALITE

Présents : MM. M. VIALLET. J.F. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY. M.VUILLERMOZ.

Absents excusés : M.C. COUTURIER. C. GROSGURIN (pouvoir donné à D. JULLIARD). P. ECAILLE

Secrétaire de séance : G. LEGAY

Ouverture de la séance à 19h à la salle des Fêtes de MIJOUX

NUMERO	OBJET	DECISION
2026.003	Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU)	approuvée
2026.004	Affectation du résultat 2025	approuvée

Mijoux, le 10.03.2026

Martine VIALLET, maire